

# **Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador**

## **Plan de participation du public, de l'industrie des pêches et des intervenants**

**PRÉPARÉ PAR : LE COMITÉ D'ÉVALUATION RÉGIONAL**

Date : Mardi 1 août 2023

## Table des matières

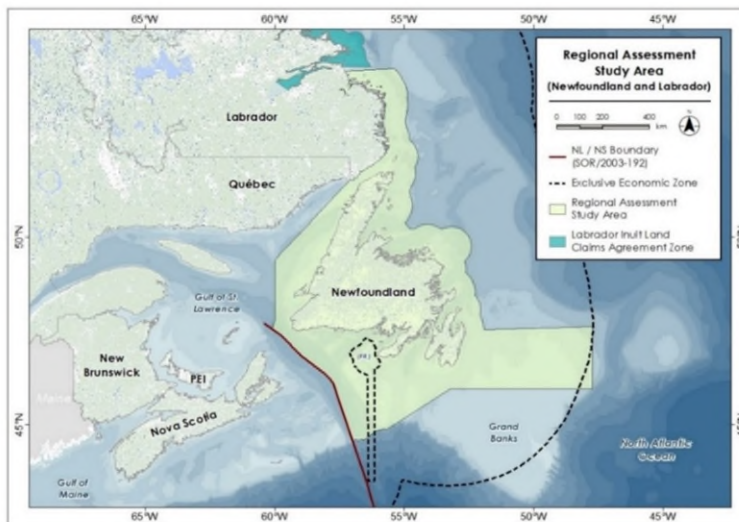
1 Introduction .....	3
1.1 Mandat et engagements du Comité .....	4
1.2 Objectifs de la mobilisation.....	4
2 Approches de la mobilisation.....	4
2.1 Activités.....	4
Tableau 1 .....	6
2.2 Recenser les intervenants .....	7
2.3 Groupes consultatifs .....	7
2.3. 1 Groupe consultatif sur le savoir autochtone.....	8
2.3. 2 Groupe consultatif sur l'information scientifique et les connaissances des collectivités .....	8
2.3.3 Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan .....	9
2.4 Aide financière aux participants .....	9
2.5 Mobilisation des autorités fédérales et provinciales .....	9
3 Procédures de confidentialité et opérationnelles.....	10
4 Calendrier.....	11
Annexe A .....	12
Annexe B .....	13

# 1 Introduction

Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique (le ministre) a publié l'[Entente définitive et le mandat](#) (l'Entente) et a désigné un [comité indépendant](#) (le Comité) pour l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador (l'ER) le 23 mars 2023. Cette ER sera réalisée sur une période de 18 mois au cours de laquelle deux rapports seront produits. Le premier rapport est soumis aux ministres<sup>1</sup> dans les 12 mois suivant la nomination du Comité, et un rapport final (incluant tous les éléments) est soumis aux ministres dans les 18 mois suivant la nomination du Comité (section 4 Calendrier). La zone d'étude de l'ER est indiquée dans Figure 1.

Le Comité a préparé le présent Plan de participation du public, de l'industrie des pêches et des intervenants (le Plan) afin de présenter son approche visant à offrir aux membres du public, aux pêcheurs et aux organisations de pêche, ainsi qu'aux autres intervenants, des possibilités intéressantes de s'impliquer dans la réalisation de l'ER. Le Comité travaille également à l'élaboration d'un plan de participation des Autochtones (PPA) en collaboration avec les peuples autochtones dans un cadre distinct. Ce plan ainsi que le PPA seront publiés sur le [Registre canadien d'évaluation d'impact](#) (le Registre) et mis à jour régulièrement par le Comité, sur les conseils des groupes consultatifs, pour veiller à ce que les participants soient au courant des approches de participation prévues et des activités à venir.

Figure 1 : Zone d'étude de l'évaluation régionale (Terre-Neuve-et-Labrador)



<sup>1</sup> Le terme « ministres » désigne, collectivement, les ministres fédéraux de l'Environnement et des Ressources naturelles ainsi que les ministres provinciaux de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie, de l'Environnement et du Changement climatique et des Affaires intergouvernementales.

## 1.1 Mandat et engagements du Comité

Le Comité réalisera une ER conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) et l'Entente. Les rôles et responsabilités du Comité sont détaillés dans l'Entente. Au cours de l'ER, le Comité mènera des activités de mobilisation des participants<sup>2</sup> afin de :

- a. Chercher à obtenir des renseignements et des avis scientifiques pertinents pour la réalisation de l'ER auprès de particuliers (autochtones et non-autochtones)
- b. Chercher à obtenir des renseignements auprès des organisations de pêche, des représentants de l'industrie et des pêcheurs sur :
  - Les interactions potentielles entre les activités de pêche et les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière
- c. Veiller à ce que les collectivités autochtones et le public aient la possibilité de participer de façon significative à l'ER
- d. Mobiliser les peuples autochtones et les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les particuliers qui possèdent des renseignements ou ont des connaissances ou des intérêts pertinents pour l'ER
- e. Collaborer dans le respect des droits, de la culture et des connaissances traditionnelles des Autochtones

## 1.2 Objectifs de la mobilisation

Le Comité a essayé de structurer le processus de mobilisation de manière à atteindre les objectifs suivants :

- a. Établir un dialogue ouvert et constructif avec les groupes d'intervenants publics souhaitant participer à l'ER
- b. Encourager les intervenants à participer activement à l'ER
- c. Travailler avec les intervenants pour déterminer les possibilités de participation à l'ER

## 2 Approches de la mobilisation

### 2.1 Activités

Cette section présente les approches proposées pour la participation déterminées à ce jour. Le **Tableau 1** décrit les activités initiales proposées pour la participation au processus d'ER. Le Comité a choisi ces activités à la lumière des commentaires et des points de vue recueillis par l'Agence auprès des participants au cours de l'étape préparatoire de l'ER, ainsi que les commentaires ou rétroactions supplémentaires qui ont été soumis par la suite et qui sont

---

<sup>2</sup> Dans l'ensemble du Plan, le terme « participants » désigne au sens large le public, l'industrie des pêches et les groupes d'intervenants, les peuples et organisations autochtones, les autorités fédérales et provinciales qui participent au processus d'ER.

disponibles sur le Registre. Cette liste d'activités est préliminaire. D'autres séances et méthodes de mobilisation pourront être créées au fur et à mesure de l'avancement de l'ER et de la réaction du Comité aux commentaires des participants. Parmi les activités de mobilisation retenues, nous pouvons citer entre autres :

- a. des séances de mobilisation générale planifiées, en personne ou virtuelles;
- b. des séances de mobilisation du groupe consultatif ciblé portant sur un sujet d'intérêt particulier.

La mobilisation peut être élargie ou plus ciblée, en fonction des questions et des besoins du Comité. Les séances de mobilisation générale comprendront l'envoi d'invitation publique plus élargie à participer au moyen de méthodes telles qu'un courriel général aux intervenants ou un avis sur la page du Registre réservée à l'ER. Tout le monde peut y prendre part.

## Tableau 1

Activités proposées aux participants dans le cadre de l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador

Étape	Activités	Considérations
Plan de participation du public, de l'industrie des pêches et des intervenants	Le Comité fait circuler la version provisoire du Plan aux fins d'examen et de commentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité élaborera et partagera la première version du Plan.</li> <li>Le Plan sera publié dans le Registre et mis à jour régulièrement par le Comité afin de fournir une liste permanent des activités de mobilisation.</li> </ul>
Mobilisation initiale et séances d'information	Des séances de mobilisation initiale seront planifiées pour permettre au Comité de rencontrer les intervenants et d'obtenir un avis général sur l'ER.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir aux intervenants publics la possibilité de rencontrer le Comité en personne (ou virtuellement).</li> <li>Proposer des séances d'information au Comité et aux participants.</li> <li>Les séances de mobilisation peuvent se poursuivre tout au long des processus, si le Comité le juge approprié ou nécessaire.</li> </ul>
Création et utilisation de groupes consultatifs	Groupes consultatifs sur le savoir autochtone, les renseignements scientifiques et les connaissances des collectivités, ainsi que sur la pêche et les autres utilisations des océans	<ul style="list-style-type: none"> <li>La création de ces groupes consultatifs est décrite dans le mandat.</li> <li>Le Comité travaillera avec les groupes consultatifs pour déterminer les détails de la mobilisation (la manière, le moment et le sujet).</li> <li>Le calendrier et la fréquence des séances avec les groupes consultatifs seront déterminés par le Comité en fonction des besoins.</li> <li>Les avis seront envoyés avant les séances afin de permettre aux membres du groupe consultatif de planifier et de coordonner leurs activités.</li> </ul>

Remarque : Ce tableau n'inclut pas toutes les activités de mobilisation potentielles qui peuvent être entreprises au cours de la réalisation de l'ER. Le Comité comprend qu'à mesure que l'ER évolue et que le Comité reçoit de nouveaux renseignements sur l'énergie éolienne extracôtière, des séances de mobilisation supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Le Comité collaborera avec les participants et les intervenants pour déterminer d'autres possibilités de mobilisation, le cas échéant, s'il en juge la nécessité.

## 2.2 Recenser les intervenants

Au cours de l'étape préparatoire de l'ER<sup>3</sup>, l'Agence d'évaluation d'impact (l'Agence) a entrepris un vaste exercice visant à dresser une liste exhaustive des intervenants. Il s'agissait notamment de communiquer avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que d'autres organisations, afin de commencer à établir une première liste de distribution. Tous les intervenants ont été encouragés, par l'entremise de courriels de sensibilisation et de séances de mobilisation organisées avant la nomination du Comité, à poursuivre leur participation et à informer d'autres groupes ou personnes susceptibles d'être intéressés. L'Agence a également entrepris une campagne médiatique à la radio et dans les médias sociaux afin de faire connaître ce processus. La liste d'intervenants s'est allongée grâce à ces efforts, et le Comité, ainsi que son secrétariat, ont encouragé la participation par le biais de courriels et de communications afin de recenser et d'inclure davantage les intervenants désireux de participer au processus.

## 2.3 Groupes consultatifs

L'Agence a également lancé un processus supplémentaire visant à désigner des organisations ou des personnes possédant une expertise dans un ou plusieurs domaines, afin qu'elles deviennent membres d'un ou de plusieurs groupes consultatifs. Il s'agit notamment des groupes suivants :

- a. Groupe consultatif sur le savoir autochtone
- b. Groupe consultatif sur les renseignements scientifiques et les connaissances des collectivités
- c. Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan

L'Agence a publié un avis en février 2023 pour une première [manifestation d'intérêt](#) à l'intention des intervenants, les invitant à poser leur candidature pour participer à un ou plusieurs de ces groupes. Outre les trois groupes consultatifs énumérés, le Comité peut décider de créer d'autres groupes consultatifs s'il en juge la nécessité, et de combiner ou d'intégrer les activités de deux ou plusieurs groupes consultatifs, le cas échéant. Les personnes ou les organisations peuvent participer à plus d'un groupe consultatif. Le Comité a également lancé un appel public à manifestation d'intérêt par le biais de courriels et lors de ses séances de présentation organisées avec des groupes et des organisations autochtones, ainsi qu'avec le public et d'autres intervenants.

Les membres d'un groupe consultatif constitueront une liste volontaire d'experts que le Comité pourra sélectionner lorsqu'il souhaitera obtenir des renseignements ou des conseils sur un sujet précis. Aucune heure n'est fixée à l'avance et aucune activité n'est définie pour les groupes consultatifs. Les activités peuvent inclure, sans s'y limiter, la participation à des réunions,

---

<sup>3</sup> L'étape préparatoire est la période comprise entre le 5 avril 2022, date à laquelle le Ministre a annoncé la tenue de l'ER, et le 23 mars 2023, date à laquelle le Comité a été nommé.

l'apport d'un avis sur la documentation pertinente pour l'ER ou l'examen d'un document. Les activités de mobilisation prévues seront répertoriées et mises à jour à [Annexe A](#). Toutes les activités de mobilisation du public et des intervenants, notamment les réunions des groupes consultatifs, seront répertoriées et incluses à [Annexe B](#) de ce plan, comme partie du document public de la mobilisation. Chacun des groupes consultatifs fournira des renseignements et des conseils au Comité sur les sujets décrits ci-dessous, au besoin, et tel que demandé :

- a. Les conditions environnementales, sanitaires, sociales et économiques.
- b. Les lacunes en matière d'information et de connaissances, et les possibilités de les combler pendant ou après la réalisation de l'ER.
- c. Les activités futures d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude, y compris :
  - i. la raison d'être et la nécessité;
  - ii. les activités concrètes associées à la construction, notamment l'agrandissement, l'exploitation, le déclassement et la fermeture;
  - iii. les principaux secteurs d'intérêt pour les activités futures d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude (pour aider à orienter les travaux du Comité sur les endroits qui sont les plus susceptibles de susciter de l'intérêt à l'égard de projets à venir, en fonction des facteurs techniques et économiques);
  - iv. les exigences réglementaires;
  - v. les effets positifs et négatifs potentiels, y compris les effets cumulatifs et les considérations en matière de durabilité associées;
  - vi. les mesures d'atténuation et les autres approches visant à éviter ou à réduire les effets négatifs potentiels et à créer et à maximiser des effets positifs potentiels;
  - vii. les exigences du programme de suivi.
- d. Tout autre sujet pertinent pour l'ER, à la demande du Comité.

### **2.3.1 Groupe consultatif sur le savoir autochtone**

Le Comité créera le groupe consultatif sur le savoir autochtone, dont les détails seront communiqués dans le PPA.

### **2.3.2 Groupe consultatif sur l'information scientifique et les connaissances des collectivités**

Le Comité cherchera à obtenir des renseignements scientifiques, y compris des renseignements et avis techniques et des connaissances des collectivités auprès de représentants des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, d'organisations non gouvernementales et de particuliers (autochtones et non autochtones) sur des questions pertinentes à la réalisation de

l'ER. Il s'agira notamment de renseignements et avis relatifs aux composantes environnementales, sanitaires, sociales et économiques.

Ce groupe consultatif aidera le Comité à recueillir et à analyser les données et les renseignements pertinents et à effectuer des analyses et il fournira une expertise en lien avec l'ER. Cela comprendra le partage d'information et d'expertise sur quelques ou l'ensemble des sujets énumérés à la section 2.3 Groupes consultatifs ci-dessus, à la demande du Comité durant l'ER.

### **2.3.3 Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan**

Le Comité cherchera à obtenir des connaissances, des renseignements et des avis auprès des organisations de pêche, des représentants de l'industrie de la pêche et des pêcheurs (autochtones et non autochtones) concernant l'activité de pêche actuelle et potentielle (commerciale, traditionnelle, récréative, y compris la pêche côtière, semi-hauturière et hauturière), ainsi que les interactions potentielles entre l'activité de pêche et les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude.

Ce groupe consultatif sera constitué d'organisations et de particuliers s'adonnant à d'autres utilisations de l'océan ou qui possèdent une expertise dans ce domaine, notamment le tourisme, le transport maritime, l'énergie extracôtière, la recherche, l'aquaculture, l'infrastructure et d'autres composantes et activités.

Le groupe consultatif fournira également au Comité des avis sur les approches permettant d'éviter ou de minimiser les effets négatifs et de créer ou de maximiser les possibilités d'effets positifs sur les pêches et les autres utilisations de l'océan.

## **2.4 Aide financière aux participants**

En juillet 2022, l'Agence a accordé une aide financière au public et aux groupes autochtones intéressés afin de soutenir leur participation à la première étape préparatoire de l'ER. L'Agence a publié une deuxième offre de financement sous forme de contribution en décembre 2022 pour soutenir la poursuite de la participation à la réalisation de l'ER. Il s'agira notamment de participer aux réunions et aux groupes consultatifs, d'examiner les documents et de formuler des commentaires sur la version provisoire du rapport préparé par le Comité.

## **2.5 Mobilisation des autorités fédérales et provinciales**

Dans le cadre de la réalisation de l'ER, le Comité tiendra compte des avis de nombreux ministères fédéraux et provinciaux, qui ont l'obligation de fournir au Comité les renseignements et l'expertise nécessaires en vertu des dispositions de la LEI et de l'Entente. Le Comité mobilisera les ministères et organismes fédéraux et provinciaux de la manière qu'il jugera la plus logique et la plus efficace pour mener à bien ses travaux. Le Comité peut chercher à obtenir

des renseignements ou des avis par correspondance écrite, en espérant que l'autorité fournira l'information et les avis demandés par écrit. Le Comité peut également demander à rencontrer l'autorité pour recevoir les renseignements et les avis sollicités. Dans les deux cas, le Comité veillera à ce que la documentation applicable soit mise à la disposition du public à l'adresse<sup>4</sup> (sous réserve des considérations liées à la confidentialité).

Les ministères pourraient également assister à des séances de mobilisation plus importantes et participer à un ou plusieurs groupes consultatifs s'ils ont démontré une expertise en la matière. Le Comité peut organiser des réunions individuelles avec des organismes gouvernementaux sur des sujets ou des initiatives donnés, s'il estime que cette méthode est la plus efficace pour obtenir de l'information sur un sujet ou une question précise. Ces réunions seront enregistrées, de sorte qu'il existe un compte rendu public de la réunion et de la discussion générale.

### 3 Confidentialité et procédures opérationnelles

Les commentaires et autres documents reçus par le Comité tout au long de la procédure d'ER seront publiés sur le Registre, à l'exception de ceux qui sont considérés comme confidentiels ou visés par une obligation de non-divulgence. Le Comité a élaboré sa propre [Procédure de confidentialité](#) et la manière dont il se comportera en matière de confidentialité et de renseignements de nature délicate, qui peuvent être consultés sur le Registre. Le Comité a également élaboré ses [procédures opérationnelles](#) qui visent à préciser les principes généraux et les processus décrits dans l'Entente et à informer les participants sur la manière dont le Comité entend fonctionner tout au long de la réalisation l'ER sur les questions de partialité et de conflit d'intérêts, d'accessibilité à l'information et d'autres traitements de renseignements confidentiels.

---

<sup>4</sup> On entend par « accessible au public » la publication sur le Registre ou l'accès facile à un participant qui en fait la demande.

## 4 Calendrier

Le Comité réalisera ses travaux progressivement et présentera, suivant l'examen du public des versions provisoires mentionnées à la section A1.6 de l'Entente, les différentes composantes de son rapport aux ministres comme suit :

Composante du rapport	Aperçu	Composantes pertinentes (sections A2.3 et A2.4 de l'Entente)	Présentation aux ministres
1	Renseignements et analyse pour éclairer la planification et les autorisations futures des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude	Section A 2.3 Objectif A, points a) à d) Objectif B, point a) Objectif D, point a) Section A 2.4 Points a) à e)	12 mois suivant la nomination du Comité*
2	Détermination et recommandation de mesures d'atténuation et d'autres approches pour faire face aux effets potentiels, et surveillance et suivi des exigences afin d'éclairer les évaluations d'impact futures des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude	Section A 2.3 Objectif C, points a) à b) Objectif D, points a) à b) Section A 2.4 Éléments d) à e)	18 mois suivant la nomination du Comité*
<p>* Comme indiqué ci-dessus, le Comité peut choisir de présenter les renseignements sous forme électronique, par exemple par le biais d'un SIG. Bien que ces renseignements fassent partie de la composante 1 (et qu'une telle application du SIG doive par conséquent être présentée dans un délai de 12 mois), il est entendu que le système peut continuer d'être peaufiné pendant le reste du processus d'évaluation régionale et qu'une version mise à jour peut être incluse dans le rapport final du Comité (dans un délai de 18 mois). Le Comité a été nommé le 23 mars 2023.</p>			

## Annexe A

### Activités de mobilisation prévues

Le Comité a l'intention d'utiliser ce tableau pour annoncer à l'avance les activités de mobilisation prévues avec le public, l'industrie des pêches et d'autres intervenants, y compris les groupes consultatifs, et il sera mis à jour dès que les plans auront été affinés.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador		
Dernière mise à jour :		
Activité	Date	Remarque

## Annexe B

Activités de mobilisation menées à ce jour

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador				
Dernière mise à jour : Lundi 24 juillet 2023				
Date	Lieu	Organisation(s)	Nombre de participants*	Sujets abordés
Mercredi 10 mai 2023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère des Pêches et des Océans (MPO)</li> </ul>	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion d'introduction pour connaître l'expertise disponible au sein du MPO</li> </ul>
Mercredi 24 mai 2 023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>MPO : Planification et conservation du milieu marin</li> </ul>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démonstration de l'Atlas de planification marine du Canada au Comité</li> </ul>
Mercredi 31 mai 2 023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Agence</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) au Comité</li> </ul>
Mercredi 31 mai 2 023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Agence</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la portée de l'ER au Comité</li> </ul>
Mercredi 7 juin 20 23	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources naturelles Canada (RNCan)</li> </ul>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des modifications apportées à l'Entente au Comité</li> </ul>
13 juin 2 023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>'Newfoundland and Labrador Wildlife Federation'</li> <li>'Econext'</li> <li>'Dominion Diving'</li> <li>MPO</li> <li>'Energy NL'</li> <li>'AECO'</li> </ul>	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séance de présentation du Comité au public et aux intervenants</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régie de l'énergie du Canada (REC)</li> <li>• 'Memorial University of Newfoundland and Labrador' (MUN)</li> <li>• 'East Coast Environmental Law'</li> <li>• 'Baird'</li> <li>• 'Starboard Wind'</li> <li>• 'Salmonid Council of NL'</li> </ul>		
Mercredi 14 juin 2023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société pour la nature et les parcs du Canada, Terre-Neuve et Labrador (SNAP TNL)</li> <li>• 'Keepers of the Circle'</li> <li>• L'Agence</li> <li>• MPO</li> <li>• Port de Corner Brook</li> <li>• 'RelyOn Nutec Canada'</li> <li>• 'BP'</li> <li>• 'Energy NL'</li> <li>• 'Sabik Offshore GmbH'</li> <li>• 'LSPU (I.L.A.) Local 1953'</li> <li>• 'EDF Renewables'</li> <li>• 'Baird'</li> <li>• 'Black Bawks Data Science Ltd/World Seabird Union'</li> <li>• 'Ausenco'</li> <li>• 'ABO Wind'</li> <li>• Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada (RCAANC)</li> </ul>	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de présentation du Comité au public et aux intervenants</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'Wood'</li> <li>• 'Edgewise Environmental'</li> <li>• 'Marine Renewables Canada'</li> <li>• 'MUN Grenfell Campus'</li> <li>• 'Dovre Group'</li> <li>• 'Fish, Food and Allied Workers (FFAW-Unifor)'</li> <li>• Ambassade de Belgique au Canada</li> <li>• 'Canada Newfoundland Offshore Oil and Petroleum Board (C-NLOPB)'</li> <li>• 'ICI Innovations'</li> <li>• 'Nunatukavut Community Council (NCC)'</li> <li>• Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador</li> <li>• 'Qualipu'</li> <li>• 'Innergex'</li> </ul>		
Jeudi 15 juin 2023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'North American Worley Advisian'</li> <li>• 'NCC'</li> <li>• 'Generation Electricity Canada'</li> <li>• 'Wolastoqey Nation (WNNB)'</li> <li>• 'MUN'</li> <li>• 'Stantec'</li> <li>• Garde côtière canadienne (GCC)</li> <li>• 'Camerado Energy Consulting'</li> <li>• 'SubC Imaging'</li> <li>• 'West Coast Environmental Law'</li> <li>• 'NCC'</li> </ul>	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de présentation du Comité au public et aux intervenants</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'East Coast Environmental Law'</li> <li>• 'Marine Institute (MI)'</li> <li>• 'Fagiloi'</li> <li>• RNCan</li> <li>• 'Oceans North'</li> <li>• MPO</li> <li>• Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador</li> <li>• 'Keepers of the Circle'</li> </ul>		
Jeudi 22 juin 2023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et Changement climatique Canada</li> </ul>	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de présentation, et présentation d'une vue d'ensemble au Comité</li> </ul>
Mercredi 28 juin 2023	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 'Net Zero Atlantic'</li> <li>• 'ASL Environmental Services'</li> <li>• Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador</li> <li>• L'Agence</li> <li>• 'PESCA Environmental'</li> <li>• 'C-NLOPB'</li> <li>• Le Conseil des Canadiens</li> <li>• Transports Canada (TC)</li> <li>• Membre du public</li> <li>• 'ABL Group'</li> <li>• 'University of Waterloo'</li> <li>• 'DOF Subsea'</li> <li>• 'Coldwater Lobster Association'</li> <li>• 'Edgewise Environmental'</li> <li>• 'Seafood Producers Association of Nova Scotia'</li> </ul>	27	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de présentation du Comité au public et aux intervenants</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• ‘Rob Strong Consulting’</li> <li>• MPO</li> <li>• Conseil national de recherches Canada (CNR)</li> </ul>		
	Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doctorant en droit a ‘Dalhousie University’</li> <li>• ‘Bear Head Energy’</li> <li>• Association canadienne de l’énergie renouvelable</li> <li>• MPO</li> <li>• ‘Natural Forces’</li> <li>• ‘eDNAtec’</li> <li>• Parcs Canada</li> <li>• ‘STRUM’</li> <li>• ‘One Ocean’</li> <li>• Un nouveau diplômé et membre d’une ONG</li> </ul>	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de présentation du Comité au public et aux intervenants</li> </ul>
Vendredi 7 juillet 2023	En personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE)</li> </ul>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour sur le nouveau mandat de l’OCTNLHE</li> <li>• Voyage en Allemagne : leçons apprises par l’OCTNLHE sur l’énergie éolienne extracôtière.</li> <li>• Expérience de la mise en œuvre de l’ER pour le forage en mer</li> </ul>
Mardi 18 juillet 2023	Virtuel et personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MPO : Planification et conservation du milieu marin</li> </ul>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance approfondie sur l’Atlas de planification marine du Canada au Comité</li> </ul>

\* Participants externes seulement (c.-à-d. ne comprend pas les membres du Comité ni du secrétariat). Les activités de mobilisation des populations autochtones seront prises en compte dans le PPA.

